

*Proposition présentée par le député:*

*M. Rémy Pagani*

*Date de dépôt: 1<sup>er</sup> juillet 2005*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

### **L'Institut d'architecture de Genève se meurt**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la création d'un Institut des sciences de l'environnement et du développement durable (SED) et donc la suppression de filières de formation existantes n'ont pour l'instant fait l'objet d'aucun débat parlementaire ou de travail en commission,
- ni l'autonomie de l'Université, ni la liberté académique ne sauraient être confondues avec l'absence de contrôle des autorités politiques,
- le débat démocratique et la consultation des instances de la République doivent guider la réflexion sur les objectifs de formation de l'Université,
- les « sensibilisations » et autres « introductions » aux problématiques évoquées restent des objectifs flous, voire confus, alors qu'un titre de master doit certifier des compétences opérationnelles pour des carrières professionnelles,

demande au Conseil d'Etat de :

- surseoir à toute décision prématurée avant que le Grand Conseil n'ait approuvé un changement de loi sur l'Université et consacré ainsi de nouvelles filières de formation,

- 
- intervenir auprès de l'Université pour ne pas suspendre des immatriculations alors même que les futur-e-s étudiant-e-s se sont immatriculés jusqu'au 31 mai dernier sur la base de programmes publiés par l'Université de Genève,
  - prendre toutes les mesures pour garantir un débat parlementaire sur la question de l'autonomie de l'Université.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le 16 mars 2005, le Conseil de l'Université a pris position sur le projet de création de la Faculté des sciences de l'environnement et du développement durable. Il s'est déclaré « favorable à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences de l'environnement et du développement durable à l'Université de Genève », mais a estimé « cependant qu'une faculté n'est pas la structure adéquate pour favoriser la transdisciplinarité indispensable à cet enseignement et à cette recherche ». Il a constaté entre autres que « la singularité de la nouvelle faculté genevoise n'est pas précisément établie par rapport à la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'UNIL et à la Faculté de l'environnement naturel, architectural et construit de l'EPFL ». Le Conseil a donc demandé au Rectorat « d'étudier la création d'une structure plus adéquate par rapport à la nature pluridisciplinaire du projet » et de proposer « un projet scientifique fort susceptible de mobiliser toutes les énergies de l'institution en respectant les équilibres entre les différentes composantes de ce projet. Dans cette optique, la vacance annoncée des postes à l'IAUG devrait mener à une redéfinition du cahier des charges des postes, laquelle permettrait de sortir du cadre strict de l'architecture et de l'aménagement du territoire » (Prise de position du Conseil de l'Université, 16 mars 2005).

Un mois plus tard seulement, sur la base de cette prise de position, le Rectorat a élaboré un nouveau projet à la baisse visant à la création d'un Institut des sciences de l'environnement et du développement durable (SED). « Concrètement, les SED passeront par la fusion de l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (IAUG), du Centre universitaire des problèmes de l'énergie (CUEPE) et du Centre universitaire d'écologie humaine (CUEH). (...)

La formation académique proposée débouche sur une maîtrise universitaire (master). Quatre filières spécialisées ont été arrêtées : régulation et gouvernance, architecture et urbanisme, ressources naturelles et biodiversité, santé et environnement.» Concernant la filière «Urbanisme et aménagement du territoire», il est indiqué : «une sensibilisation aux problématiques constructives et urbanistiques – comprenant des cours d'histoire de l'architecture, de la ville et du paysage, des cours de sociologie et d'anthropologie de l'habitat, une introduction aux problématiques jointes

du confort, de la santé et du climat - constitue des éléments indispensables à la sensibilisation aux questions environnementales.» (Université de Genève, Institut des sciences de l'environnement et du développement durable (SED), Exposé des motifs, 25 avril 2005). Ce projet a reçu l'aval du Conseil de l'Université le 18 mai 2005.

Le Rectorat a alors écrit à l'Institut d'architecture le 31 mai 2005 lui indiquant ce qui suit :

*«1. ouverture du master en urbanisme, conformément à la recommandation par vote du Conseil de l'Université lors de sa séance du 18 mai 2005 et sous réserve de l'approbation du rectorat le 14 juin prochain;*

*2. maintien du DEA en paysage et sauvegarde du patrimoine bâti;*

*3. non-ouverture du master en architecture;*

*4. fermeture des inscriptions en 3<sup>ème</sup> année, étant donné qu'il n'y aura plus de diplôme en architecture (passage de Bologne en 2005);*

*5. suppression du DEA en architecture et santé;*

*6. suppression du DEA en urbanisme, en raison de l'ouverture du master en urbanisme».*

Les attestations d'immatriculation indiquant aux candidat-e-s qu'ils sont admissibles à l'immatriculation à l'Institut d'architecture «Diplôme d'architecte» en qualité d'étudiant-e régulière ou régulier pour le semestre d'hiver s'ouvrant le 24 octobre 2005 mentionnent pour certain-e-s: «En raison des réformes de Bologne, nous ne pouvons pas garantir que la formation mentionnée ci-dessus sera encore dispensée à partir de la rentrée 2005-2006».

Pour toutes ces raisons, nous estimons que l'Institut d'architecture est véritablement à l'agonie, qu'il faut impérativement que le Parlement se saisisse de ce dossier pour défendre cette filière de formation et c'est pourquoi nous espérons que vous réserverez un bon accueil, Mesdames, Messieurs les députés, à la présente motion.